

BON DE COMMANDE

FRENCH RIVIERA PASS®



À renvoyer à :

Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur (OTM)
 Service réservation
 Immeuble Le Plaza
 455 Promenade des Anglais
 06200 NICE
 Mail : pass@nicecotedazurtourisme.com

Nom/Raison sociale :
 Personne en charge du dossier :
 Adresse :
 Tél. :
 E-mail :

ACHAT DE CARTES

Livraison à l'adresse indiquée (12,50 €)

Ou retrait dans les 2 Bureaux d'Information Touristique de Nice : Gare SNCF - avenue Thiers / 5 Promenade des Anglais.
 (obligatoire à partir de 10 cartes)

ACHAT POUR UN UTILISATEUR DÉFINI

Nom et prénom de l'utilisateur :

Les cartes seront disponibles dans les Bureaux d'Information Touristique de l'OTM sur présentation du bon d'échange.
 (liste des BIT sur <https://www.frenchrivierapass.com/points-de-retrait>)

TYPE DE CARTE	FRP	NOMBRE	FRP TRANSPORT*	NOMBRE	TOTAL TTC
24h	25,20 € au lieu de 28 €		31,50 € au lieu de 35 €		
48h	36 € au lieu de 40 €		47,70 € au lieu de 53 €		
72h	53,10 € au lieu de 59 €		69,30 € au lieu de 77 €		
ENVOI SÉCURISÉ				12,50 €	
RETRAIT À L'OTM				GRATUIT	
TOTAL					

* FRP avec titre de transport **intégré**, valable sur le réseau Lignes d'Azur (bus et tramway).

- Règlement sur place
 Règlement à distance (CB)
 Numéro :
 Expire :
 Cryptogramme :

J'accepte les conditions de vente ci-dessous

Date :
 Signature :

1 Mode de règlement : le règlement s'effectuera par carte bancaire et AMERICAN EXPRESS, paiement à distance possible.
 2 La commande ne sera traitée qu'à réception du règlement. Suivant l'option choisie, l'OTM procédera à l'envoi des cartes avec une facture ou un bon d'échange vous permettant le retrait des cartes avec facture.
 3 Vente à l'utilisateur : Prix de vente "grand public" pratiqué par l'OTM.
 4 Les cartes FRP transport comprennent un titre de transport intégré à la carte FRP.
 5 En cas de dysfonctionnement : l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur pourra procéder à un échange de carte, en aucun cas à un remboursement à l'utilisateur.
 6 Annulation/invendus : en cas d'annulation le remboursement se fera au professionnel ayant fait l'achat et non à l'utilisateur.
 Les cartes FRP sont valables 2 ans. L'OTM s'engage à reprendre les invendus pendant cette durée.
 Pour ce faire, le professionnel doit restituer :
 - Les cartes FRP valides
 - Le nombre de guides associés.
 La facture d'avoir et le remboursement seront envoyés après vérification des restitutions.
 7 En cas de manquement à ces conditions l'OTM se réserve le droit de suspendre ou de cesser définitivement l'approvisionnement de Cartes FRP auprès du professionnel.